# TOUT PRÈS

La lettre d'information de SÉOLIS · Mai - Août 2014


## édito

### Votre compte en ligne, c'est possible !

Aujourd'hui, une majorité d'internautes utilisent l'outil internet pour consulter leurs comptes bancaire ou téléphonique.

**Avec votre Agence en Ligne de SÉOLIS**, il vous est désormais possible d'accéder à vos contrats d'électricité et de gaz et d'effectuer gratuitement, et sans vous déplacer, de nombreuses opérations : estimation de votre prochaine facture, relève de votre compteur, règlement de votre facture, contrôle de votre consommation…

**Comment ?** En vous rendant sur notre site **www.seolis.net** et en créant votre compte en ligne. Cette opération vous prendra quelques minutes. Vous trouverez dans le document joint à cette lettre le mode d'emploi pour y parvenir. Je vous invite à le parcourir.

Restons connectés !

*Mehdi Gheribi*
*Directeur commercial*

## le chiffre

**15 507**

C'est le nombre de contrats d'électricité au tarif réglementé de vente souscrits auprès de SÉOLIS en 2013.

## de vous à nous

### SÉOLIS met en œuvre un premier réseau de gaz naturel à Saint Varent

SÉOLIS construit son premier réseau de gaz naturel sur la commune de Saint Varent en vue d'alimenter des sites industriels.
Ce réseau de 7 km sera raccordé au réseau de transport par la construction d'un poste de détente et sera mis en service au cours de l'été 2014.

## plus clair

# Vous emménagez ?
## Votre électricité en toute simplicité !

**Anciens et nouveaux logements :**
**SÉOLIS simplifie les démarches pour un transfert en douceur**

**Contactez-nous dès que possible pour établir votre contrat d'électricité.**

- Si le logement est toujours alimenté, il vous suffit de relever les index de votre compteur et de nous les communiquer. Votre contrat sera alors activé. L'électricité est maintenue pendant une courte période permettant le changement d'occupant en toute sérénité. Si vous ne souscrivez pas de contrat rapidement, l'alimentation sera interrompue.
- S'il n'y a pas d'électricité dans le logement à votre arrivée, nous nous chargeons des démarches techniques pour mettre en service votre installation.

**Vous déménagez ?**

Vous pouvez résilier votre contrat d'énergie sans vous déplacer. Il vous suffit, le jour de votre départ, de relever les index de votre compteur et de nous les transmettre sous 48 heures. Dès réception, votre contrat sera immédiatement résilié et la facture de régularisation sera envoyée à votre nouveau domicile. Mais attention : en l'absence de ces informations, vous restez titulaire de votre contrat et redevable des consommations et de l'abonnement.

Si vous souhaitez que SÉOLIS vous propose un contrat pour votre nouveau logement, parlez-en avec nos conseillers.

En quittant le logement, pensez à déclencher le disjoncteur principal de l'installation.

# Entretenir votre chaudière est une obligation légale, pour assurer votre sécurité… et faire des économies !

**Qu'elle soit au gaz, au fioul, au bois… la chaudière de votre logement doit être entretenue impérativement chaque année.**

© RC2C

Le décret du 09 juin 2009 rend obligatoire l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts. Cet entretien doit être réalisé par un professionnel qualifié et reste à l'initiative et sous la responsabilité de l'occupant, même locataire (sauf mention contraire dans votre bail). Il faut savoir qu'une chaudière mal entretenue, associée à une ventilation défectueuse, provoque une intoxication au monoxyde de carbone. C'est la cause de nombreux décès chaque année. Gaz, fioul, bois, charbon, multi-combustibles… toutes les chaudières sont concernées.

### *Une attestation d'entretien à conserver 2 ans*

Autre intérêt de cet entretien annuel, et non le moindre : une chaudière entretenue régulièrement a une durée de vie bien plus longue, subit moins de pannes et est plus économe en énergie : vous gagnez sur tous les tableaux. Dans les 15 jours qui suivent la visite, le professionnel doit vous remettre une attestation d'entretien, à conserver pendant au moins 2 ans. Doivent y figurer la liste des opérations effectuées, le résultat de la mesure du taux de monoxyde de carbone, celui de l'évaluation de la performance énergétique et environnementale de la chaudière (rendement et émissions de polluants atmosphériques), ainsi que certains conseils rendus obligatoires par le décret de 2009.

### *Entretien, travaux, certificat de conformité : contactez SÉOLIS*

Pour l'entretien ou le remplacement de votre chaudière, et même tout autre projet de rénovation, nos conseillers et partenaires sont à votre écoute (liste des partenaires disponible sur notre site www.seolis.net).

Par ailleurs, la conformité de l'installation intérieure d'une habitation est attestée par un certificat de conformité d'installation intérieure gaz, remis par l'installateur au moment des travaux d'origine. Toute installation ou remplacement d'une chaudière doit ainsi donner lieu à l'établissement de ce certificat de conformité. En cas d'absence, SÉOLIS vous propose, en partenariat avec Qualigaz, un diagnostic complet et précis permettant de justifier la conformité de votre chaudière.

### *L'un de nos partenaires électricien - chauffagiste témoigne*

***En quoi consiste l'entretien d'une chaudière ?***

Il s'agit d'un nettoyage complet de l'échangeur ou corps de chauffe, du brûleur et de la veilleuse, ainsi que du ramonage du conduit des fumées. Nous procédons ensuite à la mesure des combustions avec réglage des brûleurs si nécessaire.
Il faut savoir qu'un mauvais entretien entraîne un encrassage de la chaudière qui consomme plus et pollue davantage.

***Quelles sont les négligences le plus souvent rencontrées ?***

Ce sont des conduits de fumée non étanches ou encore des bouches d'aération obturées l'hiver. Il est impératif de veiller au renouvellement de l'air dans la pièce où se trouve la chaudière.

***À noter : l'obligation d'installer des détecteurs de fumée autonomes dans chaque habitation au 1er janvier 2015. Nous conseillons également la mise en place de détecteurs de monoxyde de carbone.***

le chiffre **915**

C'est le nombre d'intoxications au monoxyde de carbone survenues en France en 2011

*(source système de surveillance InVS)*

## courrier des lecteurs

M. Germain à St Maixent l'École

**« J'ai un projet de construction, quelles démarches dois-je faire pour disposer de l'électricité ? »**

*« Le raccordement électrique est une étape importante et indissociable de la conception et de la réalisation de votre projet. SÉOLIS vous propose de prendre en charge votre demande de raccordement lorsque vous souscrivez un contrat de fourniture d'électricité et d'assurer, pour votre compte, les démarches auprès du Gestionnaire de Réseau et le suivi de votre demande. N'hésitez pas à nous contacter. »*

## l'écogeste qui compte

# Roulez électrique !

Imaginez-vous descendre dans la rue et qu'il n'y ait que des voitures électriques : plus de bruit de circulation, plus de fumées malodorantes, de substances nocives pour la santé ni de gaz d'échappement. Le secteur des transports représente le quart des émissions mondiales de $CO_2$. Côté carburant, le coût du carburant électricité est de l'ordre de 1,5 à 2€ pour 100 km, soit 5 à 7 fois moins cher que l'essence.

Quant à l'autonomie des véhicules électriques, principal frein à son niveau d'utilisation, il est utile de noter que la plupart des trajets quotidiens font moins de 60 km, alors que l'autonomie d'une citadine électrique est de l'ordre de 150 km. Enfin, chaque territoire travaille aujourd'hui à développer un réseau d'infrastructures de recharge. En Deux-Sèvres, ce réseau, qui porte le nom d'AlterBase, couvrira à terme l'ensemble du département à raison d'une borne tous les 20 kms.

Si vous hésitez encore, le mieux est de l'essayer : le silence associé à la fluidité de l'accélération et à la simplicité d'utilisation en font assurément le véhicule de demain.

**À savoir :**

**C'est la part que représente les transports dans les émissions mondiales de $CO_2$.**

**1/4**

Séolis
SIEDS Energies • Services
336 avenue de Paris
CS 98536
79025 Niort Cedex

**Pour plus de renseignements**
Nos conseillers à votre écoute du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

N°Cristal 0 969 397 901
APPEL NON SURTAXE

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*

Directeur de Publication : Akhobi Sitou
Rédactrice en chef : Anne Mathieu
Crédit photos : SÉOLIS, GraphicObsession
Maquette et illustration : RC2C
Dépôt Légal : en cours

Les informations contenues dans cette lettre ne sont pas contractuelles.

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €
RCS Niort 492 041 066

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement AFNOR CERTIFICATION

D-R7-LT-003-2-V